

Mairie de Bouessay

Compte rendu de la séance du Conseil Municipal Lundi 17 mai 2021

Date de la convocation : 10/05/2021

Présents : Messieurs Paterne, Freuslon, Riac, Yvon et Mesdames Bruand, Saison, Rocheteau. et Gérard = 8

Pouvoirs : Mme Daubias donne pouvoir à Mme Saison = 1

Mme Dupont donne pouvoir à Mr Yvon = 1

Mr Furcy donne pouvoir à Mme Gérard = 1

Mme Mancini donne pouvoir à Mr Paterne = 1

Absent excusé : Mr Lamy

Absente: Mme Ory

Votants : 12

Secrétaire de Séance : Mme Bruand.

- SEANCE : 12/04/2021 REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL : AUCUNE OBSERVATION

Objet : Séance huis-clos.

Délibération n°170521-00

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2121-18,

Vu la circulaire du 15 mai 2020 relative à l'installation de l'organe délibérant des communes et EPCI à fiscalité propre à la suite des élections du 15 mars 2020 ;

Vu les consignes en matière de santé publique destinées à assurer efficacement cette lutte et notamment la distanciation physique ;

Considérant l'espace insuffisant de la salle du conseil municipal pour accueillir le public dans des conditions satisfaisantes ;

Considérant l'impossibilité technique pour la mairie de Bouessay de retransmettre en direct les débats ;

M. le Maire propose aux membres du conseil municipal que la séance se déroule à huis clos.

M. le Maire soumet le huis clos au vote.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité que cette réunion se réunit à huis-clos.

Objet : Changement de nom par la CDC-Modification de l'article 1^{er} des statuts pour l'arrêté inter préfectoral : avis de la commune.

Délibération n°170521-01

Monsieur le Maire rappelle que la Communauté de communes a re-délibéré le 15 avril 2021 pour statuer sur le changement de nom de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) en retenant la dénomination suivante : "Communauté de communes du Pays Sabolien".

Il rappelle que la modification des statuts de la Communauté de communes doit être présentée devant chaque conseil municipal qui a trois mois pour délibérer sur cette modification.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver la nouvelle dénomination "Communauté de communes du Pays sabolien" et la modification des statuts inhérente.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la nouvelle dénomination "Communauté de communes du Pays sabolien" et la modification des statuts inhérente.

Objet : Conventions de mise à disposition terrain communal.

Délibération n°170521-02

Monsieur le Maire donne la parole à Mr Freuslon, adjoint, il présente au conseil municipal deux conventions de mise à disposition de terrain communal, rue de souvigné, consenties à titre gratuit ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les deux conventions tel que présenté ; (pièces jointes : conventions).

Objet : Tarifs cantine – garderie pour l'année scolaire 2021/2022

Délibération n°170521-03

Monsieur Le Maire donne la parole à Mme Bruand, adjointe, elle présente un tableau des tarifs cantine garderie, et propose de ne pas augmenter les tarifs cantine garderie pour 2021/2022, après échange;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE donc de fixer les tarifs comme suit pour la prochaine rentrée scolaire 2021/2022:

CANTINE <i>Bouessay</i>	- Repas adulte :	6,00€
	- Repas enfant :	4,00 € (<i>enfant domicilié sur la Commune de</i>
	- Repas enfant :	4,75 € (<i>enfant domicilié hors Commune</i>)
GARDERIE	- Matin :	1,85 €
	- Soir :	2,55 €
	- Journée :	4,10 €

GARDERIE MERCREDI MATIN : Forfait de 6,00 €

- DECIDE de laisser un tarif de 8,00 € pour la gardeie du soir au-delà de 18h30. Toute heure commencée sera due ;

Objet : Demande de subventions au titre : des contrats de territoire – volet communal – Rénovation couverture école et rénovation peinture des classes.

Délibération n°170521-04

Mr le Maire donne la parole à Mr Freuslon, il propose de demander la subvention au titre du contrat territoire au conseil municipal pour un projet à l'école : la rénovation couverture d'une salle de classe, et la rénovation en peinture des classes de l'école ;

Monsieur Freuslon informe le Conseil municipal de la mise en place par le Département des « contrats de territoire » sur la période 2016-2021. Une enveloppe d'un million

d'euros par an est prévue pour les communes de moins de 10 000 habitants. Cette enveloppe communale est répartie au prorata de la population DGF 2015 et de l'inverse du potentiel financier par habitant 2015 de façon à compenser les écarts de richesse fiscale.

La dotation annuelle pour la commune est de 20 320 €, cumulable sur 6 ans et librement affectée à **3 projets au plus d'investissements communaux**. Le Département interviendra au taux maximum de 50 % HT, toutes subventions départementales confondues (fonds de concours, dispositif d'aide à la restauration du patrimoine public de caractère, contrats de territoire – volet EPCI).

Au regard de ces éléments, je vous propose d'étudier l'affectation de notre dotation au projet suivant :

1 - Description détaillée du projet :

- Rénovation couverture école et peinture des classes

2 – Calendrier prévisionnel du projet :

Ce projet sera réalisé avant le 31/12/2021

3 – Estimation détaillée du projet :

DEPENSES (€ HT)	MONTANT PREVISIONNEL
1- Rénovation Couverture	12 040,00 €
2- Rénovation Peinture	9 500.00€
Total HT	21 540 €

4 – Plan de financement prévisionnel :

RECETTES (€ HT)	Total HT
<i>Mayenne relance (30%)</i>	6 462 €
<i>Contrat des territoires - volet communal- (50%)</i>	10 770 €
<i>Fonds propres de la commune</i>	4 308 €
TOTAL	21 540 €

L'opération proposée étant cohérente avec les schémas départementaux, je vous propose de la retenir dans le cadre de notre dotation « **contrat de territoire – volet communal** » ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve le projet et retient le calendrier des travaux,
- approuve le plan de financement présenté ci-dessus,

- autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Département, au titre des contrats de territoire – volet communal, d'un montant de 10 770€,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou document concernant ce dossier.

Objet : Demande de subvention départementale au titre du plan Mayenne Relance – volet communal - Rénovation couverture école et rénovation peinture des classes.

Délibération n° 170521-04b

Monsieur le Maire donne la parole à Mr Freuslon ; il informe le Conseil municipal de la mise en place par le Département du plan Mayenne Relance. Une enveloppe de 4 millions d'euros est destinée à soutenir l'investissement public local des communes mayennaises. Sa répartition se fait sur les mêmes bases que les contrats de territoires.

Chaque commune de moins de 10 000 habitants se verra donc accorder une dotation forfaitaire. Elle sera libre de l'affecter aux investissements qu'elle juge elle-même prioritaires.

La dotation pour la commune est de 13 772 €, cumulable avec d'autres dispositifs de subvention du Département existants dans la limite d'un taux d'intervention du Département s'élevant à 80 % maximum du coût total HT

Afin d'obtenir un impact rapide sur l'économie locale, les opérations d'investissement devront avoir été engagées **au 31 décembre 2021**.

Au regard de ces éléments, je vous propose d'étudier l'affectation de notre dotation au projet suivant:

1 - Description détaillée du projet:

Rénovation de la couverture école + rénovation peinture classes

2 – Calendrier prévisionnel du projet:

Avant fin 31/12/2021

3 – Estimation détaillée du projet:

DEPENSES (€ HT)	MONTANT PREVISIONNEL
3- Couverture	12 040,00 €
4- Peinture	9 500.00 €
Total HT	21 540 €

4 – Plan de financement prévisionnel :

RECETTES (€ HT)	Total HT
<i>Plan Mayenne relance (30%)</i>	6 462 €
<i>Contrat des territoires - volet communal- (50%)</i>	10 770 €
<i>Fonds propres de la commune</i>	4 308 €
TOTAL	21 540 €

L'opération proposée étant cohérente avec les schémas départementaux, je vous propose de la retenir dans le cadre de notre dotation « Mayenne Relance – volet communal ».

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- approuve le projet et retient le calendrier des travaux,
- approuve le plan de financement présenté ci-dessus,
- autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Département, au titre du plan Mayenne Relance – volet communal, d'un montant de 6 462,00 €,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou document concernant ce dossier.

AFFAIRES DIVERSES :

- DPU : 3 DPU présentées, la commune ne préempte pas.
- Mr le Maire informe d'une naissance ; un bouquet sera emmené par les élus ;
- Mr le maire informe le conseil municipal que des inscriptions d'élèves sont en cours pour la rentrée scolaire prochaine ;
- Mr le Maire fait le point des permanences des prochaines élections des 20 et 27 juin 2021 ;
- Mr Yvon souhaiterait savoir si le conseiller municipal absent pour raison personnelle, reviendra aux réunions ? Une rencontre est prévue.

FIN 21H45

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : 05/07/2021 à 20h30